

Aliénation d'un lot du lotissement communal «Les Champs Montants» à la Holding SOBERFI - Demande de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Besançon Poids Lourds actuellement implantée 12 rue Edouard Belin à Besançon est une concession vente de poids lourds, concessionnaire RVI (Renault Véhicules Industriels).

L'entreprise développe ses activités dans les domaines connexes des transports :

- location de véhicules industriels (parc de 70 camions) à destination des transporteurs (Perruche...), des entreprises industrielles et artisanales, des collectivités locales (bibliobus, bennes à ordures...) de l'Etat (véhicules de l'Armée...) ;

- carrosserie industrielle : redressage de cabine et châssis (seule entreprise de Franche-Comté).

Besançon Poids Lourds emploie 52 salariés et prévoit l'embauche de 12 à 15 personnes dans les 2 années à venir.

Les locaux actuels de l'entreprise ne permettant pas d'accueillir le développement des activités nouvelles, Besançon Poids Lourds a choisi de l'implanter sur le lotissement communal «Les Champs Montants» dans la zone industrielle de Trépillot, rue Alfred Kastler.

Le nouveau bâtiment, d'une emprise d'environ 6 000 m², devrait permettre l'acquisition d'équipements modernes de haute technicité :

- carrosserie : banc de grenailage de châssis, cabine de peinture de 20 m de long pour bus articulés,

- ateliers spécialisés aux normes européennes pour véhicules à énergie propre GNV et GPL (unique au niveau régional),

- atelier de sellerie pour les véhicules industriels,

- station de lavage.

Besançon Poids Lourds est détenu à 99,95 % par les établissements BERTHIER qui, eux mêmes, appartiennent à 98,10 % à la Holding SOBERFI. Le terrain serait donc acheté par cette Holding.

Afin de soutenir ce projet économique, la Ville de Besançon céderait à la Holding SOBERFI qui se substituerait à la Société Besançon Poids Lourds pour l'acquisition du foncier, un lot d'une superficie de 36 648 m². Cette surface est à prendre en partie dans la parcelle cadastrée section ES n° 84, sise rue Kastler au prix de 15,24 € HT/m² (100 F HT) ce qui représente un montant de 558 515,52 € HT (3 663 621 F HT) soit 667 984, 56 € TTC au lieu de 19,82 € (130 F) prévu initialement au bilan de l'opération d'aménagement.

Par ailleurs, le Département du Doubs a été sollicité pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement à Vocation Economique - FDAVE. La CAGB sera également sollicitée pour le maintien de Besançon Poids Lourds sur la commune de Besançon.

Ce terrain faisant partie de la zone d'activité des «Champs Montants», la recette sera encaissée à ce budget annexe au chapitre 92.824.7015.30100 intitulé «vente de terrains aménagés».

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- prendre en charge la différence de prix afin de ne pas déséquilibrer le bilan de la zone d'activité soit une somme de 167 847,84 € HT (1 101 009 F) correspondant à 200 746,01 € TTC (1 316 807 F) qui sera imputée au chapitre 92.90.6572.91036 code service 30200 et reversée au budget annexe «ZA Champs Montants» au chapitre 92.824/774.20200 pour un montant de 167 847,84 € (1 101 009F),
- prévoir au BP 2002 la participation financière de la Ville,
- solliciter les subventions auprès du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui viendront en déduction de la part Ville. Elles seront encaissées en recettes au compte 92.90.7473/7475.91036.30200 et réaffectées en dépenses au compte 92.90.6572.91036.30200.

«**M. LE MAIRE** : En fait SOBERFI, c'est RVI, Renault Véhicules Industriels. La zone sera quasiment complète».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.